

PROTOCOLE

*Sous-direction des
privilèges et immunités
diplomatiques et consulaires*

Paris, le 16 septembre 2019

N° 2019- /PRO/PIDC

0553981

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères – Protocole – présente ses compliments aux missions diplomatiques accréditées en France, aux organisations internationales ayant leur siège ou bureau en France et aux délégations et représentations permanentes accréditées auprès de ces organisations internationales, et, se référant aux procédures de demandes de franchise douanière, a l'honneur de leur faire part de ce qui suit :

Après une période d'essai concluante ayant profité à quelques organisations et ambassades, l'administration française a décidé d'élargir à l'ensemble des missions diplomatiques et organisations internationales présentes en France l'accès à l'application informatique « DEmandes de Franchises Informatisées » (DEFI), qui permet le traitement dématérialisé des demandes de franchises diplomatiques.

Il est précisé qu'en l'état actuel, DEFI assure le traitement des demandes portant sur :

- les marchandises diverses acquises dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France
- les marchandises diverses importées d'un Etat tiers à l'Union européenne
- les prestations de service taxables dans un Etat membre autre que la France.

Dans l'attente de versions ultérieures de l'application, le traitement des demandes relatives aux achats d'alcool et de parfum et aux immatriculations des véhicules demeure assuré par la procédure papier.

Les entités non encore utilisatrices de DEFI, voudront bien noter que le recours à la procédure dématérialisée est obligatoire à compter du 15 octobre 2019.

- Il leur revient de transmettre dès que possible au Protocole la liste des personnes (enregistrées auprès du Protocole) qu'elle souhaite habilitier pour accéder à l'application, en indiquant leurs nom, prénom, fonctions, numéro de titre de séjour (TSS) ou d'attestation de fonctions, ainsi que leur profil d'habilitation, c'est-à-dire, opérateur de saisie ou validateur, étant observé qu'une seule et même personne peut remplir les deux tâches.

**MISSIONS DIPLOMATIQUES ACCREDITEES EN FRANCE
ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT LEUR SIEGE OU UN BUREAU EN FRANCE
DELEGATIONS ET REPRESENTATIONS PERMANENTES AUPRES DE CES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

A cet égard, et à ce stade, il ne sera pas donné de connexion aux postes consulaires, leurs demandes de franchise devront être saisies dans DEFI par leur ambassade de rattachement. Leur dénomination pourra être précisée à la rubrique « 1 bis-bénéficiaire (organisme) ». Les demandes non dématérialisées (alcools, parfums et véhicules) continueront d'être présentées par l'intermédiaire de leur ambassade sous forme papier.

De même, les délégations et représentations permanentes accréditées auprès des trois organisations internationales (Unesco, OCDE et Conseil de l'Europe) transmettront leurs demandes à ces dernières qui se chargeront de les saisir dans l'application DEFI pour leur compte, en précisant leur dénomination à la rubrique « 1bis -bénéficiaire (organisme) ». Les demandes non dématérialisées (alcools, parfums et véhicules) continueront d'être présentées sous forme papier par l'intermédiaire de l'organisation auprès de laquelle elles sont accréditées.

- Le Protocole se chargera ensuite d'attribuer aux agents désignés un identifiant et un mot de passe qui seront notifiés par note verbale séparée.
- Afin de simplifier la mise en place des connexions, le Protocole remercie les entités de bien vouloir lui communiquer également une adresse courriel (générique ou individuelle) qui sera utilisée lors des premiers échanges qui pourraient s'avérer nécessaires.
- Sur le plan pratique, les missions diplomatiques et les organisations internationales sont informées qu'il conviendra d'utiliser le convertisseur mis en ligne par la Direction générale des douanes et droits indirects sur le site www.pro.douane.gouv.fr pour toutes leurs demandes d'importation en franchise de marchandises facturées en devises et dont la contrevaletur en euros devra figurer sur le formulaire. Le taux de change à retenir est celui qui est en vigueur à la date figurant sur la facture ou le pro-forma.
- Par ailleurs, l'attention est appelée sur une difficulté pouvant survenir lors du téléchargement de documents dans l'application DEFI.

Certains fichiers informatiques au format PDF éditable (formulaire dont on peut modifier les champs) sont bloqués par les équipements-réseau de la Douane lors de leur téléchargement dans l'application DEFI, en raison de leur identification comme menace potentielle. Il arrive que ces outils de génération de documents au format PDF éditable ajoutent des métadonnées ou des contenus actifs dans les fichiers qu'ils produisent ; ces derniers peuvent alors servir de support à des attaques informatiques et constituent une fragilité identifiée. Il est donc impossible d'autoriser l'importation de ce type de document dans l'application.

Les utilisateurs confrontés à cette difficulté pourront la contourner en imprimant le document pour ensuite le numériser et l'importer au format PDF image dans l'application DEFI. Ce format numérisé n'entraînera aucun blocage./.



Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères – Protocole – saisit cette occasion pour renouveler aux missions diplomatiques accréditées en France, aux organisations internationales ayant leur siège ou un bureau en France et aux délégations et représentations permanentes accréditées auprès de ces organisations internationales les assurances de sa haute considération.

PROTOCOL

*Department of
Diplomatic and Consular
Privileges and Immunities*

Paris, 16 September 2019

No. 2019- /PRO/PIDC

0553981

The French Ministry for Europe and Foreign Affairs – Protocol – presents its compliments to the diplomatic missions accredited in France, the international organizations headquartered or having an office in France, and the permanent delegations and representations accredited to these organizations, and, concerning procedures for customs exemption requests, has the honour to inform them as follows:

After a successful trial period involving several organizations and embassies, the French authorities have decided to give all diplomatic missions and international organizations in France access to the **DEFI** application (*Demandes de Franchises Informatisées*), which enables the computerized processing of requests for diplomatic customs exemptions.

Currently, DEFI can be used to process requests concerning:

- Various goods acquired in a European Union Member State other than France;
- Various goods imported from a European Union third country;
- Services that are taxable in a European Union Member State other than France.

Until newer versions of the application are released, requests concerning alcohol and perfume purchases and vehicle registrations will be processed using the paper-based procedure.

For entities that do not yet use DEFI, the paperless procedure will become compulsory from 15 October 2019.

- They should send a list of the people they wish to be authorized to access the application, indicating their full name, position, residence permit number or certificate of appointment, and user profile (in other words, whether they will enter data or approve requests, or both), to Protocol as soon as possible.

**DIPLOMATIC MISSIONS ACCREDITED IN FRANCE
INTERNATIONAL ORGANIZATIONS HEADQUARTERED OR HAVING AN OFFICE IN
FRANCE
PERMANENT DELEGATIONS AND REPRESENTATIONS TO THESE INTERNATIONAL
ORGANIZATIONS**

At this stage, consular posts will not be given access to the application. Their exemption requests must be entered in DEFI by the relevant embassy. The name of the consular post can be entered under the heading "1(b): Beneficiary (entity)". Paper-based requests (for alcohol, perfume and vehicles) will continue to be submitted through embassies.

Similarly, accredited permanent delegations and representations to UNESCO, the OECD and the Council of Europe will submit their requests to these organizations so they can be entered into the DEFI application on their behalf, with the beneficiary being specified under heading "1(b): Beneficiary (entity)". Paper-based requests (for alcohol, perfume and vehicles) will continue to be submitted through the organization they are accredited to.

- Protocol will then give the designated officials a login and password, which will be sent in a separate note verbale.
- To simplify the registration process, Protocol asks that an email address (functional or individual) also be provided for initial email discussions that may be necessary.
- From a practical point of view, diplomatic missions and international organizations should use the currency converter published by the Directorate-General of Customs and Indirect Taxes on the website www.pro.douane.gouv.fr for all requests to import goods free of customs duties that are invoiced in foreign currencies. The euro value of these goods needs to be included in the form. The exchange rate to be used is the rate in force on the date of the invoice or pro forma invoice.
- For information, users may experience difficulties when uploading files to the DEFI application.

Some editable PDF files (forms where fields can be modified) are blocked by the Customs network when uploaded to the DEFI application, as they are identified as being potential threats. This is because some tools used to create editable PDF files add metadata or active content to documents. These files can then be used to launch cyber attacks, and are therefore a recognized weakness. Consequently, these files cannot be imported into the application.

Users affected by this issue can get around it by printing the document, scanning it, and importing it into the DEFI application in the PDF image format. This format is not blocked.



The French Ministry for Europe and Foreign Affairs – Protocol – avails itself of this opportunity to renew to the diplomatic missions accredited in France, the international organizations headquartered or having an office in France, and the permanent delegations and representations accredited to these organizations, the assurances of its highest consideration.